

du 18 décembre 2019

La séance du Conseil s'est tenue au siège de la Communauté de Communes à 18 h 30

Etaient présents : **Pour ANOR** : M. Jean-Luc PERAT, Mme Joëlle BOUTTEFEUX, M. Benjamin WALLERAND, **Pour BAIVES** : M. Claude GARY, **Pour FOURMIES** : M. Mickaël HIRAUX, M. Benoît WASCAT, Mme Valérie DUFOSSET, M. Maxence SIMPERE, M. André LEGRAND, Mme Martine ROUX, M. Jack POTTIER, M. Louis YDE, M. Christian MARQUET, Mme Amandine TROCLET **Pour GLAGEON** : M. Bernard CHAUDERLOT, Mme Brigitte MOREAU, **Pour OHAIN** : M. Alain RATTEZ Mme Lydie BUREL, **Pour TRELON** : M. François LOUVEGNIES, M. Thierry REGHEM, Mme Liliane COLLIER, **Pour WALLERS EN FAGNE** : M. Bernard NAVARRE, **Pour WIGNEHIES** : Mme Christine DEHOUX, **Pour WILLIES** : M. Bruno LALLEMANT.

Etaient absents excusés représentés ou ayant donné pouvoir : **Pour Anor** : Me Lydie LAVENDOMNE a donné pouvoir à Mr benjamin WALLERAND, **Pour EPPE SAUVAGE** : Mme Viviane DESMARCHELIER a donné pouvoir à M. Claude GARY, **Pour FOURMIES** : Mme Sarah GONTIER a donné pouvoir à M. Mickaël HIRAUX, Mme Claudine DAQUET a donné pouvoir à M. André LEGRAND, Mme Corinne RIDE a donné pouvoir à M. Benoît WASCAT, **Pour TRELON** : M. Michel BOMBART a donné pouvoir à Mme Liliane COLLIER.

Etaient absents ou excusés : **Pour ANOR** : M. Gérard ALLAIRE, **Pour FERON** : M. Jean-François BAUDRY, **Pour FOURMIES** : Mme Agnès DUPARCQ, Mme Marie-Hélène CORNIL, M. Franck BERTEAUX, Mme Patricia POUPELLE, M. David HURBLAIN, M. Pour **GLAGEON** : M. Alain LOUBERT, **Pour MOUSTIER EN FAGNE** : M. Jean-Michel HANCART, **Pour TRELON** : Mme Geneviève BONDU, **Pour WIGNEHIES** : Mme Dominique CESAR, M. Jean-Marc TROCLET, Mme Pascale MAHUT, M. Christian DUBOIS.

1/ ADMINISTRATION GENERALE :

- Compte rendu réunion Conseil du 29 octobre 2019
- Compte rendu des décisions prises au titre de la délégation de pouvoir
- Modification des statuts Oise Amont

2/ DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE :

- Ouvertures dominicales des commerces de détail de Fourmies 2020

3/ SERVICES FINANCIERS:

- Créances éteintes – Effacement de dette
- Décision modificatives Budget Général et Annexe
- Autorisation pour engagement des crédits d'investissement avant le vote du budget
- Avance sur subvention 2020 EPIC Office du Tourisme
- Subvention école de la deuxième Chance (E2C)
- Subvention ADES
- Subvention BCSA

4/ INSERTION :

- Transfert des chantiers d'insertion au 1^{er} janvier 2020.

5/ RESSOURCES HUMAINES :

- Indemnités accessoires de Mr Samuel PECQUERIE

6/ INFORMATIONS DIVERSES

ADMINISTRATION GENERALE

Compte rendu du conseil du 29 octobre 2019

Le compte-rendu de la dernière réunion du 29 octobre 2019 n'appelle aucune observation et est adopté.

Compte rendu des décisions prises au titre de la délégation de pouvoir

Le Président donne lecture des décisions prises au titre de sa délégation de pouvoir, depuis la dernière réunion du conseil.

Modifications des statuts Osie-Amont

Monsieur le Président porte à la connaissance des élus la demande du syndicat du bassin versant de l'Oise Amont pour une modification de leurs statuts portant sur les articles 2 et 5, à savoir :

L'article 5 afin de réduire le nombre de délégués titulaires et suppléants détenus par chaque établissement public de coopération intercommunale (EPCI) au sein du syndicat. Cette modification sera applicable pour le prochain renouvellement de mandat en 2020.

L'article 2 pour préciser l'exercice des compétences du syndicat.

Monsieur le Président précise que seule la Commune d'ANOR est concernée par le syndicat et que ces modifications ont pour but de faciliter son fonctionnement.

Les élus valident ces modifications à l'unanimité

DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

Ouvertures dominicales des commerces de détail de Fourmies

Monsieur le Vice-Président expose à l'assemblée que la loi 2015-990 du 06 août 2015 pour la croissance, l'activité et l'égalité des chances économiques (dite Loi Macron), a modifié la réglementation relative aux dérogations accordées par le Maire au repos dominical prévue à l'article L3132-26 du Code du Travail.

Depuis le 01 janvier 2016, le nombre de dimanches peut être de douze par an et la liste doit être arrêtée par le Maire avant le 31 décembre pour l'année suivante. Elle a été établie pour 2020 par la ville de FOURMIES par délibération en date du conseil municipal du 21 novembre 2019.

Aux vues de la loi susvisée, dès le 6ème dimanche travaillé, l'avis conforme du conseil de communauté doit être requis sur les dates d'ouverture autorisées pour l'année 2020.

Le conseil communautaire à l'unanimité, donne un avis favorable au projet d'ouvertures dominicales 2020 pour les commerces de détail de Fourmies aux dates proposées par la ville.

Créances éteintes – Effacement de dettes

Monsieur le Vice-Président aux finances rend compte des dossiers transmis par la Trésorerie, de produits locaux irrécouvrables suite à clôture des procédures pour insuffisances d'actifs, ainsi que d'une décision de la commission de surendettement des particuliers du Nord Valenciennes reçu courant aout.

Ces demandes concernent à la fois des redevances spéciales pour les déchets ménagers et des loyers pour des bâtiments à usage économique, ainsi qu'un salaire perçu à tort (salaire de novembre 2016 versé avant prolongation arrêt de travail).

Mr HIRAUX et Me DEHOUX précisent que ces dettes résultent de liquidation d'entreprises et ne peuvent plus faire l'objet d'aucun recouvrement.

Le conseil communautaire, à l'unanimité, décide l'admission en créance éteinte de ces dépenses.

Décisions modificatives Budget général et Annexe

Après présentation par Monsieur le Vice-Président, les deux décisions modificatives pour les deux budgets sont validées à l'unanimité.

Elles concernent :

Sur le Budget Général pour la section de fonctionnement :

Le financement des créances éteintes, l'annulation d'un titre de travaux de la brigade patrimoine sur Ohain, un ajustement du chapitre 012 (charges de personnel) et une avance sur subvention pour le CCAS de Fourmies (transfert brigades). Les dépenses sont compensées par des recettes principalement du compte 7714 et du compte 7362.

Pour la section d'investissement :

Le financement d'études des zones humides dans le cadre du PLUI qui n'étaient pas prévues au budget et une régularisation de la différence entre les comptes 1641 et 1643 entre la comptabilité de la CCSA et la comptabilité Hélios

Sur le Budget Annexe en fonctionnement la DM concerne un ajustement du chapitre 012 (charges de personnel). La dépense est compensée par des recettes supplémentaires en recettes (compte 6459 et 6419)

Le conseil valide à l'unanimité

Autorisation pour engagement des crédits d'investissement avant le vote du budget

Monsieur le Vice-Président explique que certaines dépenses nouvelles d'investissement ne pourront attendre le vote des budgets primitifs et qu'il convient de les autoriser dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent (BP + DM), déduction faite des crédits nécessaires au remboursement de la dette soit dans la limite de 847 399,97 € (740 023,25 € BP + 107 376,72 BA).

Sur le budget général l'autorisation concernerait les opérations suivantes :

Article 2135 :

- Réalisation toiture cour services techniques et maîtrise d'œuvre : 26 600 € TTC
- travaux menuiserie et toiture DEPASSE : 55.000 € HT
- Chaudronnerie ANOR : portes sectionnelles : 20.000 € HT
- Travaux toiture Eurocave : 3.000 € HT
- Travaux éclairage extérieur PIDE : 7.200€ TTC

Article 2031

- Etude Qualitative risques sanitaires AFA : 8.400 € TTC

Pour le budget environnement, Mr RATTEZ explique que l'étude pour réaliser des travaux de séparation des réseaux et accès des locaux de la déchetterie sont finalisées et que leur réalisation interviendra en début d'année, il sollicite de ce fait l'inscription d'une somme plus élevée.

L'autorisation concernerait donc au compte 2313: la réfection du quai de la déchetterie d'OHAIN et les travaux de séparation des réseaux et accès des locaux pour 60 000 €

Mr PERAT rappelle qu'il y a possibilité de donner une destination économique aux locaux du site suite au transfert du personnel sur Fourmies. La CCSA dispose de projets qui sont à l'étude.

Le conseil communautaire valide à l'unanimité ces autorisations.

Avance sur subvention 2020 EPIC Office du tourisme

Pour faire face à des problèmes de trésorerie de début d'année, l'OTSA sollicite comme chaque année, une avance sur la subvention 2020, à hauteur de 90.000 € dont 30.000 au titre du reversement sur la taxe de séjour. Le conseil accepte à l'unanimité cette demande.

Mr PERAT rend compte de la montée en puissance de la collecte de la taxe de séjour en 2019 depuis la mise en place de la plate- forme de pilotage de la taxe de séjour, outil à disposition des hébergeurs et de la collectivité. Il propose aux élus de voter cette avance et de laisser le soin aux nouveaux élus de voter le niveau de la subvention pour 2020. Le conseil valide à l'unanimité.

Subvention Ecole de la deuxième chance

Le conseil valide l'octroi de la subvention sollicitée par l'Ecole de la deuxième Chance.

Mr PERAT estime que le chiffre de 55 stagiaires ciblés pour 2020 est une bonne nouvelle et que cette aide financière leur donnera les moyens d'accompagner les publics concernés. Mr SIMPERE informe ses collègues du taux de 58 % de sorties positives.

Subvention ADES

Le conseil valide l'octroi de la subvention identique aux autres années.

Mr PERAT rappelle que le changement de l'acronyme (ADES au lieu d'ADESS) est justifié par le fait que l'association intervient également sur le Valenciennois et non plus que sur la Sambre. Cette association fonctionne depuis une quinzaine d'années et permet à des personnes de trouver un emploi sur des périodes saisonnières tout en les amenant à se déplacer. Ces actions sont très positives en terme de mobilité car les publics sont non seulement plus mobiles à leur retour mais également plus matures.

Mr HIRAUX demande si des permanences ont lieu sur FOURMIES. Mr PERAT répond que c'était le cas jusque récemment au PIDE. Le point sur ce sujet sera fait avec eux.

Subvention BCSEA

Le conseil valide cette subvention qui sera versée en début d'année. Mr PERAT justifie cette demande par le fait que l'organisation des Championnats Régionaux FFC Hauts-de-France de l'Avenir qui aura lieu le 14 juin 2020, nécessite, pour l'association d'engager des frais. Il précise que la course qui se tiendra le dimanche 14 juin verra la venue la veille, des familles des coureurs et aura des retombées économiques pour le territoire.

A l'interrogation de Mr LOUVEGNIES sur des dépenses de BMX dans le budget, Mr PERAT explique avec la confirmation de Mr GARY, que ces dépenses sont liées à des animations qui seront organisées pendant la manifestation.

INSERTION

Transfert des chantiers d'insertion au 1^{er} janvier 2020

Après la présentation par le Vice-Président à l'insertion de la proposition de transfert des ACI de la CCSA vers le CCAS de Fourmies pour une période provisoire de 6 mois avant le lancement officiel d'ITEA, Me DEHOUX prend la parole pour s'interroger sur la pertinence de ce dossier. Elle rappelle les éléments énoncés dans la présentation, à savoir une gestion par la CCSA limitée des ACI, le peu de travaux programmés en début d'année et la demande du CCAS de Fourmies pour continuer à gérer pendant six mois ses propres ACI.

Me DEHOUX demande quel intérêt de transférer ces chantiers ?

Mr HIRAUX précise que dans « peu de travaux programmés », il convient de comprendre peu d'activités rémunérées pour ITEA. Il rappelle qu'actuellement les ACI interviennent gracieusement dans les communes et que le cout horaire de travail dans le prévisionnel de l'association est à 11 € 20, somme que les communes devront honorer pour bénéficier des mêmes prestations. Mr HIRAUX a donc souhaité stopper provisoirement le transfert des ACI de la ville à ITEA le temps de la réflexion, la période électorale n'étant pas propice à ce genre de décisions.

Mr PERAT poursuit en indiquant qu'avec l'accord de la DIRECCTE, le CCAS reprend les chantiers de la CCSA qui ne bénéficie plus de son agrément au 31 décembre 2019 aux vues de ses résultats quasiment nuls en termes de sorties positives. Cette décision est justifiée par le fait que la CCAS dispose d'une équipe de professionnels en capacité d'accompagner de façon plus efficiente, les publics.

Il explique que les premiers mois de l'année n'est pas la période la plus chargée pour les espaces verts et que sans son agrément la CCSA assumerait les chantiers intégralement. Il rappelle que lorsque l'association prendra le relais, il lui faudra des recettes. Le cout horaire de 11€20 change la donne pour les communes qu'il conviendra de convaincre avant le 01 juillet pour la poursuite des chantiers.

Mr HIRAUX porte à connaissance le reste à charge actuel de la CCSA qui s'élève à 140.000 €. Il a donc été décidé le versement d'une subvention de 50.000 € au CCAS pour la période transitoire, ainsi que la mise à disposition des véhicules et matériels.

Me DEHOUX qui se satisfait de ces réponses claires et pédagogiques, demande en conclusion, si les agents de brigades ont été reçus et informés de ces changements. Mr PERAT lui répond qu'ils ont connaissance de l'externalisation des chantiers et de la création d'ITEA, mais que la décision de transférer au CCAS est toute récente.

Le conseil valide le dossier à l'unanimité.

RESSOURCES HUMAINES

Indemnités accessoire de Mr Samuel PECQUERIE

Les missions 2019 au titre de l'indemnité accessoire de Samuel Pecquerie sont renouvelées pour l'année 2020.

La séance est levée à 19h 45

Le Président,
JL. PERAT



Sud Avesnois
Communauté de Communes

